



HAL
open science

Pauvreté économique en agriculture au cours des années 1980

Jean-Louis Brangeon, Guénhaël Jegouzo, Bernard Roze

► **To cite this version:**

Jean-Louis Brangeon, Guénhaël Jegouzo, Bernard Roze. Pauvreté économique en agriculture au cours des années 1980. 1993. hal-01929021

HAL Id: hal-01929021

<https://hal.science/hal-01929021>

Preprint submitted on 20 Nov 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License



Institut National de la Recherche Agronomique

Station d'Economie et Sociologie Rurales

65, rue de St-Brieuc - 35042 Rennes cedex

GJ120893

INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE
Station d'Economie et Sociologie Rurales
DOCUMENTATION
65, Rue de St Brieuc
35042 RENNES CEDEX
Tél. : 99.28.54.08 et 09

PAUVRETE ECONOMIQUE EN AGRICULTURE AU COURS DES ANNEES 1980

J. L. Brangeon, G. Jégouzo, B. Roze

Septembre 1993

Document de travail

DOCUMENTATION ÉCONOMIE RURALE RENNES



INRA ESR.
REN
JLB. no 33

SOMMAIRE

Résumé.....	3
Summary	3
Introduction.....	4
<u>Section 1. Les fondements de l'hypothèse</u>	6
11. Des facteurs d'appauvrissement toujours présents en l'absence d'évolution significative des ajustements aux contraintes.....	6
111. La permanence de la pression à la baisse des revenus agricoles.....	6
112. La permanence des ajustements par la diminution des revenus plutôt que par un changement d'emploi en cours de carrière	7
12. Encore beaucoup de bas ou très bas revenus agricoles.....	9
<u>Section 2. La vérification de l'hypothèse</u>	12
21. Les bas revenus familiaux.....	13
211. Le cumul d'un bas revenu agricole et de revenus non agricoles faibles ou nuls	13
212. Un groupe d'agriculteurs au très faible revenu total : les bénéficiaires du revenu minimum d'insertion.....	15
213. Une consommation très inférieure.....	17
22. Pauvres en terme de revenu mais riches en terme de patrimoine ?.....	20
221. Peu de revenu mais beaucoup de patrimoine	20
222. L'effet du patrimoine sur la prévalence et l'intensité de la pauvreté agricole.....	21
2221. Le patrimoine comme facteur de non pauvreté.....	21
2222. Discussion.....	22
2223. Le patrimoine comme source de revenu immatériel	23
Conclusion de la section 2 : effet du patrimoine sur l'intensité mais non sur l'incidence de la pauvreté agricole.....	23
Conclusion générale.....	25
Bibliographie	27

Résumé

Si on applique aux ménages d'agriculteurs à titre exclusif ou principal la définition économique de la pauvreté relative, apparaît-il que celle-ci concerne encore, au cours des années 1980, une fraction significative de ces ménages, bien qu'ils soient de moins en moins nombreux ? D'une part, si on reprend les facteurs explicatifs d'une telle pauvreté, on voit que ceux-ci sont toujours à l'oeuvre, en partie à cause d'un chômage croissant. Il ne s'est pas produit de changement assez important ou rapide dans les ajustements nécessités par les évolutions des rapports de prix. D'autre part, à défaut de preuve directe, il existe de fortes présomptions de la persistance de bas ou très bas revenus totaux par tête. Si la détention d'actifs patrimoniaux relativement élevés procure des revenus immatériels, elle ne permet pas d'éviter les privations de bien-être matériel en cours de vie active. Nombre de femmes continuent à se détourner des agriculteurs établis sur de petites ou moyennes exploitations.

Summary

When the economic definition of relative poverty is applied, does the frequency of poor agricultural households still appear significant during the 1980's, when farming is a major occupation, even so farm population is continually decreasing ? Firstly, if we refer to explaining factors of such a poverty, we see that they are always operating, partly because growing underemployment. Change has not been large or quick enough in adjustments required by the fall of agricultural products'prices. Secondly, the persistence of low or very low incomes per capita can be strongly presumed, even if direct proof is lacking. To own substantial wealth provides non-monetary benefits but does not lead to avoid privations of economic well-being during the professional career. Still nowadays many women are not wishing to marry farmers when farm has a small or medium size.

Introduction

La poursuite de la crise économique au cours de la décennie 1980, le développement continu du chômage de longue durée ont contribué à maintenir sinon augmenter les risques de pauvreté en France. Les pouvoirs publics ont été ainsi conduits à instituer en fin de période (loi du 1er décembre 1988) un "revenu minimum d'insertion" pour garantir à tous une protection contre un trop grand dénuement. La mesure a été appliquée d'emblée aux agriculteurs. La pauvreté concernerait-elle ainsi tout autant les non salariés de l'agriculture que d'autres catégories sociales ?

Ceci ne fait pas de doute selon les résultats de certaines estimations ; telle mesure fondée sur les revenus des ménages (d'après l'enquête Revenus fiscaux de 1984 et l'enquête Budgets familiaux de 1984-85) fait apparaître que le groupe agricole est la catégorie socioprofessionnelle qui a le plus de pauvres au sens de ménages ayant un revenu par unité de consommation (U.C.)¹ inférieur de moitié au revenu médian de l'ensemble de la population : 43 % en 1984, 53 % en 1984-85 (Assémat, Glaude, 1989). Revenus bas ou sous-estimés ? La question se pose en permanence en milieu agricole compte tenu de la sous-évaluation habituelle du revenu des entrepreneurs individuels, phénomène souligné par les auteurs cités. Un examen systématique du sujet doit donc être effectué. Ce faisant, nous tiendrons compte des enseignements d'une étude antérieure qui concernait la pauvreté agricole au cours des années 1970 et qui mettait l'accent sur la persistance au sein même de l'agriculture principale - celle composée des exploitations dont le chef est agriculteur à titre exclusif ou principal - d'un grand nombre de petites unités de production non rentables (Jégouzo, 1984) ; tel est le legs que la décennie 1980 reçoit de la précédente.

Pour tenter de cerner la pauvreté dans l'agriculture contemporaine, nous retenons une définition courante : celle de la pauvreté économique conçue comme la privation d'un bien-être minimal liée à une insuffisance de revenu². Il s'agit d'une pauvreté non pas absolue mais relative. La première implique qu'un minimum de subsistance n'est pas assuré, ce qui est rare au sein des sociétés en moyenne riches comme celle de la France. La seconde consiste dans une infériorité accentuée par rapport à tels standards sociaux, standards liés au degré de richesse globale de la communauté d'appartenance³.

Une telle conception de la pauvreté relative engage deux hypothèses. La première est qu'il est possible de fixer un seuil de revenu séparant pauvres et non-pauvres. Cette "ligne de pauvreté" est souvent établie en pourcentage de la médiane ou de la moyenne du revenu disponible par UC ; à l'occasion de ses programmes de lutte contre la pauvreté, la Commission des Communautés européennes a pris comme seuil la moitié du revenu moyen. La notion de

¹ On dit aussi par équivalent-adulte

² Une revue de la littérature sur ce point dépasse l'objet de notre travail. Pour des synthèses récentes, cf. Eurostat, 1990 ; Milano, 1992 ; Dickès, 1992. Pour la pauvreté subjective voir Hagenaars, 1986.

³ Les niveaux absolus correspondants sont à prendre en compte lors de l'appréciation de l'ampleur des privations.

revenu considérée, la détermination du seuil, le choix de l'unité d'analyse : individu, famille, ménage, l'estimation du nombre d'UC par unité domestique posent de multiples problèmes abondamment commentés dans la littérature spécialisée (Atkinson, Tooke, 1989 ; Atkinson, Cazes, 1990). Le caractère arbitraire des choix a été souvent souligné. Il n'existe pas une mesure unanimement acceptée.

La seconde hypothèse implicite, qui a trait au niveau de vie comme rapport entre revenus et besoins, est qu'un même système de besoins s'impose à tous. On suppose ainsi que les agriculteurs aspirent à vivre comme les autres ; pour une discussion, cf. Jégouzo, 1984. Sinon les infériorités objectives ne sont que des différences. En effet, le manque relatif d'argent n'implique pas en soi un mal-être ; Epicure enseignait que l'homme peut vivre de peu, donc de beaucoup moins que les autres dans une société riche.

La privation constitutive de pauvreté relative atteint des degrés variés. L'intensité se situe entre un plancher : le seuil de pauvreté absolue et un plafond : la ligne évoquée supra. A cet égard, la pauvreté agricole apparaît d'emblée comme spécifique car non seulement l'autoconsommation alimentaire est toujours assurée en milieu agricole mais l'autologement est le fait d'une majorité. Possesseurs d'un capital de production, les agriculteurs ne sont pas comme les chômeurs dépourvus de toute capacité de gain ; encore faut-il que le revenu agricole ne devienne pas négatif.

Pour une intensité donnée, la pauvreté économique se cumule à des degrés divers avec d'autres infériorités marquées : la privation de santé, l'insécurité, la solitude. Une approche multidimensionnelle ou multi-domaines est plus à même de cerner les conditions d'existence des défavorisés mais la quantification et l'interprétation des interrelations posent alors des difficultés redoutables (Dickès, Ray, 1990 ; Villeneuve et al., 1991 ; Borkowski, Kasparian et al., 1991). Dans la mesure où un bas revenu pourrait résulter d'une préférence pour le loisir, même une approche strictement économique ne peut se contenter de considérer les comptes du ménage.

Une qualification précise de la pauvreté suppose de croiser son intensité et sa durée. Une gradation serait à établir entre l'extrême d'une pauvreté faible et transitoire et celui d'une pauvreté grave et permanente. Les états provisoires sont-ils les plus nombreux ? Pour l'établir, il faudrait un suivi sur l'ensemble du cycle de vie⁴. Une question importante est celle de la transmission intergénérationnelle⁵. Une analyse dynamique s'attachera aux entrées dans la zone de pauvreté, aux sorties, aux durées d'appartenance, aux mécanismes individuels et collectifs d'appauvrissement et de dépaupérisation.

Si on applique la définition de la pauvreté relative aux ménages d'agriculteurs, celle-ci apparaît-elle encore présente dans ce groupe professionnel au cours des années 1980 avec telle

⁴ Le panel des revenus de l'Université de Michigan fournit des résultats pour des périodes limitées : la pauvreté provisoire l'emporte et les pauvres temporaires ont des caractéristiques qui les rapprochent des non pauvres (Sawhill, 1988).

⁵ Pour l'héritage sociale en agriculture, cf. Jégouzo, 1984.

fréquence, telle intensité, telle durée ? En l'absence d'une théorie économique de la pauvreté suffisamment construite (Sawhill, 1988) nous partirons de l'idée que si la modernisation du secteur agricole se poursuit à un rythme rapide et si certains agriculteurs s'enrichissent, il existe des processus qui tendent en permanence à dévaloriser les facteurs engagés dans l'activité de production agricole. N'est-on pas dès lors fondé à retenir l'hypothèse d'une pauvreté persistante ?(I). Quelle vérification reçoit une telle supposition ?(II)⁶

Cette vérification pose problème dans la mesure où à la différence des Etats-Unis⁷, mais comme les autres pays de la CEE, la France n'a pas de mesure statistique régulière de la pauvreté. La pauvreté agricole dans les sociétés riches est, au total, rarement évaluée et étudiée (Hill, 1989).

Les agriculteurs peuvent être définis de plusieurs manières. Ceux qui sont étudiés ici sont ceux qui déclarent exercer la profession agricole à titre exclusif ou principal ; aussi parle-t-on à leur propos d'agriculture principale. Par ailleurs, les ménages de salariés agricoles sont exclus de l'étude.

Section 1. Les fondements de l'hypothèse

L'idée d'une persistance de la pauvreté agricole au cours des années 1980 a pour elle deux arguments : l'un théorique car alors que l'on parlait d'une situation où les bas revenus agricoles étaient fréquents, les conditions d'ajustement des exploitations agricoles à leurs contraintes macroéconomiques ont peu évolué ; l'autre empirique, de nombreux bas ou très bas revenus agricoles s'observant à nouveau en fin de période.

11. Des facteurs d'appauvrissement toujours présents en l'absence d'évolution significative des ajustements aux contraintes

111. La permanence de la pression à la baisse des revenus agricoles

Pour des raisons de nombreuses fois énoncées, dans les économies développées l'offre de produits agricoles a tendance à croître plus vite que la demande. Il en résulte une pression à la baisse des prix de vente. Par contre, les prix d'achat augmentent, ou diminuent moins vite.

⁶ Ce texte a bénéficié des commentaires de Maurice Quinqu.

⁷ Dans ce pays, 12,5 % des personnes appartenant à la population agricole sont en-dessous du seuil de pauvreté en 1979. La fréquence double presque lors de la crise agricole du début des années 1980, pour redescendre à 12 et 11 % en 1988 et 1989, se situant en 1989 pour le 3ème année consécutive à un niveau non significativement différent du taux non agricole alors que "typiquement, le taux de pauvreté était plus élevé pour la population agricole" (US Bureau of The Census 1990a). Pour des évaluations en Irlande relatives aux années 1980 et 1987, cf. Callan et al., 1989 ; pour le Canada en 1985, voir Boulet, 1990. L'interprétation suppose de prendre en compte toutes les conventions (cf. supra) retenues dans les calculs.

Le revenu des agriculteurs subit ainsi une forte pression à la baisse. Pour des motifs multiples, les pouvoirs publics cherchent à l'atténuer ; ils le font surtout en intervenant sur le marché des produits et en soutenant les prix à la ferme. L'évolution des rapports de prix s'avère pourtant défavorable (Brangeon et al., 1993a).

Les contraintes macroéconomiques se sont alourdies dans le courant des années 1980. Les premières réformes de la PAC qui interviennent en 1984 pour rééquilibrer offre et demande limitent les quantités produites, qu'il s'agisse des quotas pour le lait ou des quantités maximales garanties pour les céréales. En outre, le coût du crédit s'élève, les taux d'intérêt réels devenant positifs à compter de 1983-1984.

Les adaptations des exploitations agricoles à un tel contexte passent par l'accroissement de la productivité ou l'allocation des facteurs à d'autres usages. Ces deux types d'ajustement se réalisent en permanence ; les conditions de productivité se transforment, ce qui permet à certains de s'enrichir. L'exode des jeunes et la disparition des exploitations non rentables lors de la retraite ou du décès des agriculteurs permettent aux unités pérennes d'améliorer leurs structures de production⁸. Mais si le relèvement de la productivité passe par une augmentation de la production, il se heurte à la limitation des débouchés. Quant à l'ajustement par l'emploi, il reste très incomplet en raison des obstacles à la mobilité de la main-d'oeuvre familiale.

112. La permanence des ajustements par la diminution des revenus plutôt que par un changement d'emploi en cours de carrière

La faible mobilité professionnelle en cours de vie active est un trait caractéristique du comportement des exploitants, même quand les exploitations sont peu productives et peu rentables (Daucé, Jégouzo, 1969)⁹ ; le chômage hors de l'agriculture y contribue, même si le risque de devenir un chômeur non indemnisé est surestimé. La mobilité partielle est elle-même rare, contrairement à ce qui se passe dans d'autres pays comme les Etats-Unis : en 1988, 9 % seulement des exploitants sont des agriculteurs à titre principal avec profession extérieure secondaire. La suppression des emplois peu rémunérateurs est alors retardée jusqu'au départ à la retraite. Cette fixité est rendue possible par l'importance en agriculture des facteurs de production autofournis ; il est en effet alors possible de continuer à exercer l'activité agricole même quand les ressources productives ne sont pas rémunérées au prix de marché, dès lors que l'exploitation reste solvable. Des ajustements partiels sont ainsi recherchés ou subis au prix d'un abaissement, au moins relatif, des revenus agricoles. Toute autre est généralement la situation dans les branches non agricoles à base de main-d'oeuvre salariée ; le manque de débouchés conduit non seulement au non renouvellement des emplois libérés mais à des

⁸ De 1979 à 1990, le nombre d'exploitations dites à temps complet, i.e. employant au moins une unité de travail à temps complet, a diminué d'un tiers, passant de 865 000 à 581 000.

⁹ Mais à défaut de se réaliser par l'accès à des emplois hors de l'exploitation, la recherche d'autres revenus peut s'effectuer au sein même de l'exploitation par l'exercice d'activités para-agricoles, artisanales ou commerciales (ex.: agri-tourisme).

licenciements en cours de carrière - et c'est le chômage qui peut devenir une source de pauvreté - alors que le niveau des salaires est habituellement préservé pour ceux dont l'emploi est maintenu.

Ce déséquilibre de l'emploi agricole accompagné d'une crise endémique du revenu se trouve entretenu par deux mécanismes. Le seuil de viabilité des exploitations est sans cesse relevé si les évolutions agricoles sont moins rapides que les évolutions non agricoles, la hausse des revenus non agricoles entraînant un relèvement du seuil de pauvreté économique et contribuant à faire passer dans la catégorie des non rentables des exploitations agricoles qui ne l'étaient pas précédemment. D'autre part, alors que les jeunes tendent à se détourner de l'agriculture qui rapporte peu, le recrutement de celle-ci est loin d'être tari, surtout si le chômage se développe hors de l'agriculture. Le recensement agricole de 1988 indique que sur 246 821 exploitants agriculteurs à titre exclusif ou principal âgés de moins de 45 ans, 39 743 sont établis sur des exploitations de faible taille économique, la marge brute étant inférieure à 84 700 F¹⁰ Il apparaît encore cette fois que les bas revenus agricoles sont en partie la conséquence du chômage et des risques de pauvreté qu'il comporte.

Est-il nécessaire d'ajouter que notre schéma d'interprétation se situe dans une double hypothèse. L'accroissement de productivité des exploitations pérennes n'est pas essentiellement recherché par une réduction d'emploi des facteurs matériels de production à output constant. Les externalités positives de l'activité agricole ne sont pas rémunérées même quand elles sont supérieures aux dommages que cette activité fait subir à l'environnement naturel ; mais on pourrait considérer que le soutien public des prix ou l'attribution aux agriculteurs de montagne et des zones défavorisées de subventions du type prime à la vache tondeuse incluent la rémunération des biens publics ainsi produits.

S'agissant des années 1980, l'appréciation portée sur les modes d'adaptation de l'agriculture familiale doit tenir compte de quelques changements survenus dans la mobilité des exploitants et des nouveaux choix professionnels de leurs conjoints. Les premiers consistent dans un passage plus rapide à la retraite, en fin de période¹¹, et dans un accroissement des départs forcés en cours de vie active pour cause d'insolvabilité, phénomène nouveau en agriculture familiale. Le risque de défaillance financière a concerné plusieurs dizaines de milliers d'exploitations ; mais l'Etat est intervenu en subventionnant des plans de redressement¹².

Quant aux épouses d'agriculteurs, surtout quand elles sont jeunes elles exercent de plus en plus souvent un métier non agricole au lieu d'avoir la même profession que celle de leur mari. Ces nouveaux comportements, apparus après 1970, progressent encore plus depuis 1980, malgré la croissance du chômage, à cause du développement de l'emploi féminin. Sur 100

¹⁰ Mais leur conjoint, s'ils en ont un, exerce souvent un métier non agricole (infra).

¹¹ L'abaissement progressif de l'âge légal de 65 à 60 ans ayant pris effet à compter du 1er janvier 1986.

¹² Au cours des années 1980, les agricultures de plusieurs pays européens ont été confrontées à de graves difficultés financières (Blogowski et al., 1992).

femmes mariées à un agriculteur, 24 sont classées actives non agricoles en 1990 contre 3 seulement en 1968 ; lors du recensement agricole de 1988, 38 % des femmes d'exploitants ou coexploitants âgées de moins de 35 ans exercent une profession extérieure. La rapidité du changement tient sans doute à ce qu'il résulte de facteurs à la fois économiques et culturels (Brangeon, Jégouzo, 1991b). La conséquence est importante du point de vue de la diversification des sources de revenu des ménages agricoles. N'y a-t-il pas là un facteur de recul de la pauvreté économique agricole au cours de la période considérée ? L'examen des revenus d'activité agricole montre qu'un tel risque de pauvreté est resté important.

12. Encore beaucoup de bas ou très bas revenus agricoles

L'évolution des revenus agricoles par rapport à celle des salaires, par actif à temps plein, avait été très défavorable entre 1974 et 1980. Aussi le rattrapage survenu au cours des années 1980 - l'augmentation annuelle ayant été, en francs constants et par personne active à temps complet, de + 1,3 % pour le revenu agricole et de + 0,7 % pour le salaire net - a-t-il été insuffisant pour combler le retard antérieur¹³. Alors que le revenu agricole net par actif non salarié à temps plein se situe en 1990-1991 à un niveau supérieur de 10 % seulement, en valeur constante, à ce qu'il était en 1970-1971, le salaire annuel net moyen par salarié non agricole à temps complet a, lui, augmenté de 42 % au cours de cette période ; l'accroissement est de 53 % pour la rémunération d'un salarié payé au SMIC. Il faudrait dire salaire par salarié ayant un emploi car le taux de chômage au sens du BIT est passé de 2,6 % en 1970-1971 à 9 % en 1989-1990.

Comparativement abaissés depuis vingt ans, les revenus tirés de l'activité agricole s'avèrent souvent médiocres à la fin des années 1980. C'est ce que montre le Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA) qui est la meilleure source sur la dispersion des revenus des exploitations (Brangeon et al., 1993a).

Ce réseau est constitué d'un échantillon d'exploitations dites à temps complet (employant au moins une unité de travail à temps plein)¹⁴ et ayant une taille économique minimale (au moins 12 équivalents hectares de blé en marge brute). Comme les exploitations à temps complet situées en dessous de ce seuil sont encore relativement nombreuses (100 000 sur 646 000 lors du recensement de 1988), une partie non négligeable des plus petits revenus se trouve hors réseau comptable.

Pour éviter de présenter des revenus agricoles faibles à titre seulement provisoire, des moyennes ont été calculées pour quatre exercices comptables : 1987 à 1990. A été classé comme bas un revenu agricole net¹⁵ inférieur au niveau du salaire annuel net d'un salarié non

¹³ Tous les chiffres fournis dans ce paragraphe ont été calculés par nous à partir des données de l'INSEE. Des précisions sur leur portée peuvent être fournies à ceux qui le souhaitent.

¹⁴ Agriculture à temps complet et agriculture principale se recouvrent très largement.

¹⁵ Le solde comptable considéré étant le "résultat courant avant impôt". Il s'agit d'une différence entre un

agricole permanent à temps plein payé au tarif horaire minimal (le SMIC). Au sein des secteurs non agricoles privé et semi-public, ce "SMIC annuel" est inférieur au 1er décile des salaires et équivaut à environ la moitié du salaire moyen.

Selon le RICA, une exploitation individuelle sur deux (211 428 sur 421 286) a un revenu agricole pluriannuel par unité familiale de travail à temps plein inférieur à ce seuil (50 000 F, en F 1990)¹⁶. Les revenus négatifs ne sont pas eux-mêmes rares (11 %). Un peu plus du quart des exploitations individuelles (27 %) ont un revenu soit négatif soit inférieur à la moitié d'un salaire minimal.

La distribution des exploitations selon le niveau de leur revenu individuel est encore plus décalée vers le bas quand la taille économique de l'exploitation est moindre (tableau 1). Lorsque leurs produits sont inférieurs en moyenne pluriannuelle à 200 000 F (en F 1990), 8 % seulement des exploitations obtiennent un résultat par tête supérieur au niveau du salaire minimal ; et les déficits sont beaucoup plus fréquents (27 %). Ceci laisse penser que les faibles revenus sont généralisés dans les très petites exploitations non représentées dans le RICA, ce qui augmente le poids des résultats médiocres dans l'ensemble de l'agriculture à temps complet. Mais par ailleurs le champ des bas ou très bas revenus agricoles dépasse largement celui de la petite ou très petite agriculture.

En tendance longue, et dès lors qu'ils conservent leur emploi, les salariés non agricoles permanents à temps complet obtiennent de plus en plus de revenu et de plus en plus de loisir¹⁷. Or l'année de travail est restée longue pour les exploitants agricoles, les temps supérieurs à 3 000 heures étant la majorité (Brangeon et al., 1990)¹⁸. Le choix fait n'est pas celui de gagner moins pour avoir plus de loisir¹⁹.

La présence de ces nombreux revenus agricoles médiocres contribue à prouver que les ajustements nécessités par les évolutions des rapports de prix n'ont pas été assez importants au cours des années 1980. Comme les revenus sont très inégaux à système identique de prix, on a cherché à déterminer si ces écarts peuvent résulter de la dotation en facteurs, de leur degré d'appropriation et de leur productivité. Selon des fonctions de gains qui ont été établies par orientation principale de production, ces variables ont un effet significatif dans plusieurs de ces

ensemble de produits (vendus, stockés, autoconsommés, immobilisés, plus les subventions d'exploitation qui incluent les aides directes au revenu) et un ensemble de charges (consommations intermédiaires, impôts et taxes sur la production, charges salariales, foncières, intérêts versés, amortissement, cotisations sociales de l'exploitant). Les activités para-agricoles sont en partie incluses.

¹⁶ Les exploitations en groupement étant peu nombreuses, quand on les ajoute la proportion d'exploitations au bas revenu ne diminue que d'un point.

¹⁷ La durée annuelle de travail des salariés masculins et féminins à temps complet est passé de 2 060 heures en 1960 à 1 663 en 1989. Source : Fontaine, article cité de 1984, et données communiquées par l'auteur.

¹⁸ Selon telle enquête locale faite en Bretagne en 1985-1986 pour des exploitations laitières et porcines, les exploitants agricoles consacrent en moyenne deux fois plus de temps à leur activité professionnelle, dans une année, qu'un salarié à temps plein.

¹⁹ Pour préciser davantage ce point, il faudrait tenir compte du travail à temps partiel en agriculture familiale.

orientations (Brangeon et al., 1993a). Le capital humain sous forme de formation scolaire du chef d'exploitation semble exercer aussi une influence²⁰.

Il n'est pas exclu par ailleurs qu'un mode d'ajustement comme l'exercice par l'épouse de l'agriculteur d'une profession extérieure contribue en retour à abaisser le revenu tiré de l'activité agricole.

Pour de multiples raisons, la crise endémique du revenu agricole²¹ est encore d'une grande actualité au cours des années 1980. Les agriculteurs se trouvent dès lors exposés au risque de pauvreté économique dans la mesure où l'activité agricole est le principal moyen d'existence. En "agriculture de complément", l'activité agricole exercée à titre secondaire rapporte peu, mais une compensation est assurée par des revenus d'activité non agricole. Une telle compensation est plus problématique en "agriculture principale"; pour celle-ci, l'hypothèse d'une association fréquente entre faible revenu agricole et faible revenu familial total vaut-elle pour la décennie 1980 ?

²⁰ Selon Schultz (1980), l'accroissement de la qualité de la population est le principal facteur d'amélioration du niveau de vie des pauvres.

²¹ Mais on n'a pas au niveau individuel les profils âge-gain en résultats longitudinaux.

Section 2. La vérification de l'hypothèse

Etablir l'existence d'une pauvreté agricole de telle intensité, telle durée implique de considérer le ménage agricole et non plus seulement l'exploitation. Le ménage est l'unité d'allocation des ressources en vue d'obtenir des revenus et d'affectation des revenus reçus (y compris les transferts sociaux) en vue de satisfaire les besoins de ses membres, à court et long terme. Or tous les chefs d'exploitation de l'agriculture principale ne vivent pas dans des ménages agriculteurs à titre exclusif ou principal²². Alors que le nombre de chefs d'exploitation qui se déclarent en Statistique Agricole agriculteurs à titre exclusif ou principal s'élève fin 1990 à 652 500, le nombre de ménages ayant pour personne de référence un agriculteur exploitant à titre exclusif ou principal n'est que de 544 368 en mars 1990 lors du recensement de population. Des exploitants non mariés vivent avec des parents à la retraite ; des femmes mariées sont rattachées au ménage de leur conjoint qui exerce une profession non agricole ou qui a pris sa retraite. Cette appartenance à des ménages non agricoles est-elle surtout le fait des exploitants ayant des revenus agricoles médiocres ? Le recensement de population de 1990 indique qu'elle existe plus souvent chez les agriculteurs installés sur des unités de petite taille économique. Il s'agit là d'un premier facteur de limitation - actuellement non quantifiée - de la pauvreté en agriculture.

Quant aux ménages ayant à leur tête un agriculteur à titre exclusif ou principal, ils peuvent comprendre des ascendants retraités, ou des descendants adultes pourvus d'un métier non agricole, deux catégories d'apporteurs de revenus non agricoles. Ainsi le montant et la composition du revenu familial total, son affectation intra-familiale sont fonction de la structure sociodémographique du groupe vivant sous le même toit. Dans les diverses configurations, le ménage-logement est-il aussi un ménage-budget ? La solidarité familiale peut contribuer à atténuer les conséquences des bas revenus agricoles. Mais on ne sait toujours pas dans quelle mesure la pension du grand-père ou de la grand-mère sert à faire vivre ceux dont l'exploitation rapporte peu ou presque rien.

Notre étude va être limitée aux ménages ayant à leur tête un agriculteur ; selon les données disponibles il s'agira soit de ménages-logements soit de foyers fiscaux²³.

Comme il n'existe toujours pas en France de répartition fiable des ménages selon leur revenu total (Brangeon, Jégouzo, 1992), on ne peut proposer un taux de pauvreté agricole selon le critère habituel en considérant tel seuil : 30 000 F en 1984, 38 000 F en 1989, si l'on

²² Dans la définition utilisée en France, un ménage est constitué de l'ensemble des personnes qui occupent un même logement en tant que résidence principale, quels que soient leurs liens de parenté.

²³ Le foyer fiscal se définit comme l'ensemble des personnes qui font l'objet d'une imposition annuelle unique à l'impôt sur le revenu. Il est constitué du chef de foyer et de son conjoint légal d'une part, des personnes fiscalement à charge d'autre part, soit que celles-ci soient sans revenu, soit qu'elles aient demandé leur rattachement. Un ménage-logement peut comprendre outre un foyer fiscal principal (celui dont le chef est la personne de référence du ménage) un ou plusieurs foyer(s) secondaire(s).

retient la moitié de la moyenne du revenu disponible par UC dans l'ensemble de la population²⁴. Dès lors, notre travail de vérification va consister à considérer successivement le revenu des ménages, leur consommation, leur patrimoine, pour déterminer s'il existe des indices clairs, des présomptions fortes d'une pauvreté affectant un nombre non négligeable de ménages agricoles.

On commencera par examiner si la croissance à long terme des revenus non agricoles des agriculteurs (Brangeon et al., 1991a) a pu permettre davantage, durant la décennie 1980, de compenser la médiocrité des revenus agricoles. Une comparaison sera faite entre le niveau de vie des agriculteurs et celui des autres ménages, en termes de valeur de la consommation. Comme le revenu épargné est comparativement plus important en milieu non salarié, apprécier le bien-être économique des ménages et le situer dans la durée implique de considérer leur patrimoine. Il nous faudra alors affronter le paradoxe selon lequel si nombre d'agriculteurs sont pauvres au regard de leur revenu, ils sont riches par contre au regard de leur patrimoine.

21. Les bas revenus familiaux

211. Le cumul d'un bas revenu agricole et de revenus non agricoles faibles ou nuls

Selon les comptes macroéconomiques des revenus des ménages par catégorie socioprofessionnelle (Fall, 1992), de 1984 à 1988 le revenu disponible moyen par UC dans les ménages d'agriculteurs n'est inférieur que d'environ 10 % à la moyenne générale²⁶ ; l'égalité est presque atteinte en 1989 la conjoncture agricole ayant été meilleure. La disparité moyenne est ainsi beaucoup plus faible en revenu familial total qu'en revenu tiré de l'activité professionnelle. Encore faut-il admettre l'hypothèse d'une unité de caisse au sein des ménages-logements. Surtout, ces estimations comportent une marge d'approximation qui peut être assez grande pour plusieurs postes ; par exemple, le montant des amortissements relatifs au revenu agricole est nettement moindre que celui calculé dans les comptabilités du RICA. Mais il est sûr que les revenus d'origine non agricole peuvent tenir une grande place dans le revenu familial total : la compensation qui s'opère ainsi concerne-t-elle surtout les ménages au faible revenu agricole ? On va voir qu'il existe des raisons de penser qu'une fraction significative des ménages agricoles ne dispose encore après 1980 que de peu d'argent pour vivre.

La grande majorité des agriculteurs possède des revenus de la propriété foncière et

²⁴ Source des données : INSEE, comptes de la nation. Postes déduits : les amortissements des entreprises individuelles, la formation brute de capital fixe en logement, les intérêts des contrats d'assurance-vie, le solde indemnités-primés d'assurances, les prestations sociales en nature. L'autologement est inclus. Les unités de consommation sont calculées selon l'échelle d'Oxford.

²⁵ Si la pauvreté est un manque de ressources financières, la définition du revenu est chaque fois à préciser car celui-ci peut être entendu dans un sens restreint ou élargi. Aux Etats-Unis, la variation dans le nombre de postes retenus conduit le bureau du recensement à distinguer 14 notions de pauvreté (U.S. Bureau of the Census, 1990b).

²⁶ Le revenu évalué est le revenu courant, les plus-values et moins-values étant exclues.

mobilière. La diffusion des actifs financiers est en particulier devenue très large ; le taux de détention en 1986 s'avère, en effet, proche en milieu agricole de la moyenne générale (86 %) ²⁷, ce qui laisse penser que même les ménages d'agriculteurs au faible revenu agricole ont généralement un revenu mobilier. Mais on peut supposer que très peu de ménages au revenu agricole médiocre tirent un revenu important de leurs actifs de rapport. D'une part, la plupart des revenus mobiliers et fonciers figurant sur les déclarations fiscales de revenu sont inférieurs à 10 000 F par foyer d'agriculteur (62 % en 1984) (Brangeon et al., 1993b) ; si la source fiscale donne une estimation par excès du nombre de petits revenus de la propriété, ces faibles montants paraissent trop nombreux pour ne pas être encore fréquents dans l'ensemble groupé revenus déclarés au fisc + revenus perçus mais non déclarés. D'autre part, les revenus mobiliers et fonciers sont à la fois les plus fréquents et les plus importants dans les foyers agricoles établis sur des exploitations de grande taille : ils en perçoivent la moitié (49 %) alors qu'ils ne représentent qu'un quart du nombre total de foyers (tableaux 2, 3).

Les revenus d'activité non agricole semblent avoir un rôle compensateur plus marqué ²⁸, même s'ils sont moins nombreux (tableaux 2, 3). Ceux considérés sont les revenus acquis d'une part à titre secondaire par la personne de référence du ménage ou du foyer, d'autre part à titre exclusif, principal ou secondaire par son conjoint. Les salaires des épouses tiennent ici la place principale. La probabilité d'un apport extérieur est d'autant plus grande que la taille de l'exploitation est plus petite. Au total cependant, et parce que les exploitants sans conjoint sont les plus nombreux sur les exploitations de faible taille (cf. infra), la fréquence de perception d'un revenu d'activité non agricole est un peu plus élevée dans les foyers établis sur grande exploitation (25 % en 1984 contre 22 % si l'exploitation est petite et 20 % si elle est moyenne). Compte tenu de l'évolution dans le temps, fréquence et montant augmentent quand l'agriculteur a moins de 45 ans ; dans cette catégorie d'âge, 35 % des foyers sur petite exploitation disposent en 1984 de revenus d'activité non agricole, pour un montant moyen de 52 249 F.

Cet examen des revenus primaires non agricoles dont bénéficient les foyers agricoles conduit à deux conclusions. La première est qu'en devenant plus fréquents, ces revenus font baisser le taux de pauvreté agricole ²⁹ ; en 1984, selon la source fiscale, donc en estimation par défaut, 64 % des foyers établis sur une petite exploitation ont un revenu d'activité non agricole et/ou un revenu de la propriété ainsi que par ailleurs un revenu de pension ³⁰. La seconde est que le risque reste assez grand qu'un bas revenu agricole s'accompagne d'un bas revenu total. La capacité compensatoire des revenus non agricoles demeure, en effet, triplement limitée : ou

²⁷ Source : enquête INSEE sur les actifs financiers des ménages. Les parts de coopérative agricole détenues par les agriculteurs sont exclues.

²⁸ Le montant moyen par foyer en ayant est de 43 430 F en 1984, soit un peu plus que l'équivalent annuel d'un SMIC.

²⁹ Le rôle des revenus non agricoles dans la réduction de la pauvreté agricole a été souvent mis en avant aux Etats-Unis ; voir par exemple Ghelfi, Saupe, 1986.

³⁰ qui concerne essentiellement les foyers dont le chef a 55 ans ou plus. Mais précisons qu'il ne s'agit pas de foyers dont le chef est retraité à titre principal.

bien ils sont nuls, ce qui devient peu fréquent ; ou bien leur montant est modique, ce qui est courant, même si la source fiscale sous-évalue : la médiane est de 8 000 F par UC en 1984 pour l'ensemble groupé des trois revenus précités ; ou bien une grande part va aux foyers de la grande agriculture, encore qu'il ne faudrait pas exclure que les bas revenus agricoles compensés soient aussi ceux obtenus dans les unités de grande taille.

Tout au moins les plus faibles revenus disponibles par UC ne s'établiront sans doute pas à un niveau trop bas. L'autoconsommation alimentaire et l'autologement - celui-ci étant le fait de 81 % des ménages sur petite exploitation en 1988³¹ - ont été précédemment évoqués. Ajoutons l'exonération de l'impôt sur le revenu. Et si les revenus sociaux sont d'abord un "rempart contre la pauvreté absolue", ils peuvent contribuer aussi à atténuer la pauvreté relative faute de pouvoir l'éviter. Or, la plupart des agriculteurs bénéficient de leurs droits sociaux ; mais près de 2 % d'entre eux sont sans couverture maladie fin 1986 et fin 1988³², et les agriculteurs ont d'autant plus souvent des "difficultés financières" (dont les retards de paiement des cotisations sociales) que leurs revenus agricoles sont moindres. Même si le bilan redistributif des transferts sociaux n'a pas été fait, il est à noter que certaines prestations sociales sont sous condition de ressources et exercent en principe une fonction compensatoire ; leur part dans le total des prestations familiales est plus grande après 1980 (38 % en 1984 ainsi qu'en 1988, sans tenir compte de l'allocation d'adulte handicapé).

Quand les pouvoirs publics ont institué sous forme de revenu minimum d'insertion (RMI) un plancher de revenu familial au profit de tous les défavorisés, les ménages au très bas revenu total sont-ils apparus nombreux en agriculture ?

212. Un groupe d'agriculteurs au très faible revenu total : les bénéficiaires du revenu minimum d'insertion

La politique du RMI lutte contre la pauvreté absolue et relative de deux manières : dans l'immédiat par le versement d'une allocation monétaire, à terme par l'attribution d'une aide à l'acquisition d'un revenu durablement supérieur, revenu professionnel ou à défaut transfert social³³. Durant une période transitoire, le RMI complète le revenu existant - qui peut être nul - pour lui faire atteindre un seuil qui en 1989 voisine 24 000 F par an pour une personne seule et 36 000 F pour un couple³⁴. Si ces plafonds restent très inférieurs au seuil de pauvreté

³¹ Source : enquête INSEE sur le logement.

³² Source : Ministère de l'Agriculture, projet de budget 1990.

³³ Il existe d'autres prestations sociales qui ont pour objectif d'assurer un revenu minimal à des publics spécifiques, et dont le montant est supérieur à celui du RMI. Il s'agit de l'allocation aux adultes handicapés (environ 25 000 personnes bénéficiaires chaque année en régime agricole non salarié entre 1985 et 1990), de l'allocation de parent isolé (moins d'un millier de bénéficiaires au cours des années considérées) et du minimum vieillesse. Le RMI constitue ainsi "le dernier maillon de la lutte contre la pauvreté" (Villac, 1992).

³⁴ toutes sources de revenus confondues. Sont inclus les revenus de la propriété, une partie de l'autologement et des allocations logement, les divers revenus sociaux à l'exception des prestations familiales à objet spécialisé, la

relative (38 000 F par UC en 1989), celle-ci s'en trouve du moins atténuée. Au second semestre 1989, l'allocation du RMI représente pour 12 % des allocataires non salariés agricoles la totalité de leur revenu, pour 47 % entre la moitié et la totalité.

La mise en oeuvre de cette politique constitue un moyen de cerner une population qui à un moment donné se trouve très démunie. L'application suppose que soit chiffré le revenu de chaque foyer, ou que celui-ci soit évaluable avec une précision assez bonne. Or, en agriculture, on retrouve le problème habituel de la difficile estimation du revenu agricole en l'absence de comptabilité. En vue de s'assurer que l'aide aille par priorité aux plus défavorisés, le bénéfice a été réservé aux agriculteurs qui remplissent deux conditions : ne pas être au régime fiscal du bénéfice réel, mettre en valeur une exploitation "dont le revenu théorique exprimé en revenu cadastral n'excède pas un plafond donné"³⁵. Ce seuil a été fixé à un niveau très bas : 3 615 F pour un couple en 1989, le revenu cadastral moyen étant lui de 12 370 F. Le RMI n'est ainsi accessible qu'aux très petits exploitants agricoles sauf dérogations au profit des "agriculteurs en difficulté"³⁶.

Or, le nombre de foyers d'exploitants ou d'aides familiaux agricoles allocataires ne s'établit qu'à 7 415 fin 1990 et 7 691 fin 1991, soit au terme de deux et trois années d'application. Ceci apparaît très faible que ce soit par rapport au nombre total d'agriculteurs à titre principal (de l'ordre de 1 %) ou par rapport à l'effectif général de foyers bénéficiaires dans l'ensemble de la population (1,6 %). Faudrait-il en inférer que les plus bas revenus ne sont presque pas représentés en agriculture ? L'effectif des chefs d'exploitation en dessous du seuil d'attribution en terme de revenu cadastral est bien plus élevé que celui des demandeurs. Le RICA montre qu'il existe bien des revenus agricoles inférieurs au plafond du RMI. Peu reçoivent parce que peu demandent, les refus d'attribution étant minoritaires. Le faible nombre de candidatures peut résulter d'un manque d'information, de la honte de demander une assistance publique, du refus de se considérer comme marginal, de la crainte d'une récupération sur succession ou vente d'actifs (Perez-Vieu, 1989)³⁷. Il ne faudrait pourtant pas exclure totalement l'hypothèse où le revenu familial minimum des agriculteurs dépasse souvent le RMI même quand le revenu cadastral est minime.

Pour préciser le champ des agriculteurs classés comme pauvres en tant qu'allocataires du RMI, il est à noter que tous les exploitants et aides familiaux agricoles bénéficiaires ne

production du jardin familial - la loi de juillet 1992 qui se substitue à celle de fin 1988 vient, elle, exclure ce revenu en nature. Par ailleurs, le bénéfice du RMI ouvre droit à une allocation logement à caractère social pour les locataires et accédants qui n'avaient pas précédemment d'aide au logement.

³⁵ Le revenu cadastral se déduit de la valeur locative d'une propriété non bâtie. Jusqu'à il y a peu il a servi au calcul de l'imposition sociale.

³⁶ Parmi les bénéficiaires du RMI qui sont exploitants en activité au 31 décembre 1991, 36 % ont obtenu une dérogation soit au plafond du revenu cadastral soit à l'imposition au bénéfice réel. Source : Mutualité Sociale Agricole, Les bénéficiaires du RMI au régime agricole en 1991 ; 1992, p. 7.

³⁷ La récupération évoquée est prévue par la loi de décembre 1988 mais n'a pas fait l'objet de décret d'application.

conservent pas leur activité d'agriculteur. Il en est ainsi pour le quart d'entre eux au second semestre 1989. Quant à la durée de pauvreté, elle s'apprécie ici en termes de temps de perception du RMI³⁸ : au 31 décembre 1991, 2 sur 5 des non salariés agricoles "Rmistés" (contre un tiers dans le régime général) le sont depuis au moins deux ans et demi, 1 sur 5 depuis moins d'un an.

Si la pauvreté économique persiste en agriculture principale après 1980 et s'étend au-delà du petit groupe des "Rmistés", le niveau de vie devrait apparaître comme très réduit pour une fraction non négligeable d'agriculteurs. Les enquêtes sur les budgets familiaux des ménages-logements - réalisées par l'INSEE en 1984-85 et en 1989 - montrent-elles qu'il existe une zone assez étendue de très faibles dépenses de consommation au sein de la population agricole ?

213. Une consommation très inférieure

Les enquêtes sur les budgets familiaux ne fournissent d'informations individuelles fiables ni sur le revenu total du ménage ni sur ses dépenses. Leur objectif est d'obtenir des dépenses moyennes par grandes catégories de ménage, étant entendu par ailleurs que ces enquêtes ne concernent ni les personnes vivant en communauté ni celles sans domicile. Pourtant, à l'initiative d'Eurostat (référence citée de 1990), les résultats des budgets familiaux de plusieurs pays européens ont été utilisés pour tenter une évaluation des taux de pauvreté par catégorie socioprofessionnelle, en se fondant sur des ajustements de distribution des dépenses ; le seuil de pauvreté retenu étant la moitié de la dépense moyenne de consommation dans l'ensemble de la population des ménages ordinaires³⁹. Pour les ménages d'agriculteurs et de salariés agricoles (distinction non faite), le taux de pauvreté s'établit à 19 % en France en 1984-85 dans le cadre des hypothèses retenues, contre 15 % pour l'ensemble des ménages.

Depuis que les budgets familiaux sont établis (1956), il apparaît qu'en moyenne les agriculteurs consomment au moins 20 % de moins par UC que les autres actifs. L'infériorité se confirme en 1984-85 (- 26 %) et 1989 (- 29 %) (tableau 4). La catégorie agricole se situe au dernier rang, après les ouvriers (ceux de l'agriculture inclus). A défaut d'appréhender l'inégalité individuelle, on a cherché à déterminer la consommation moyenne des ménages agricoles au sein de sous-groupes distingués selon deux indices de revenu total : le montant de l'impôt sur le revenu et le degré de confort du logement, l'inconfort étant l'absence d'eau courante et/ou de W-C. intérieurs et/ou d'installation sanitaire. Compte tenu du faible nombre de ménages agricoles sondés (517 en 1984-85 et 313 en 1989), quatre sous-groupes seulement ont été constitués⁴⁰ :

- celui des ménages non imposés et avec logement sans confort : 123 793 (16 %) en

³⁸ Mais on ne sait rien de la trajectoire antérieure à l'entrée dans le dispositif du RMI.

³⁹ L'échelle d'Oxford est celle appliquée pour le calcul du nombre d'UC par ménage.

⁴⁰ Les effectifs sondés étant de : 79 et 34 ; 222 et 168 ; 108 et 58 ; 99 et 61.

1984-85 et 73 842 (11 %) en 1989 ;

- celui des ménages non imposés avec logement confortable : 336 586 (43 %) et 355 570 (52 %) ;

- celui des ménages imposés dont l'impôt est inférieur à 6 000 F (en 1984-85) ou 7 000 F (en 1989) : 165 543 (21 %) et 121 090 (18 %).

- celui des ménages imposés dont l'impôt est de 6 000 F, ou 7 000 F, ou plus : 152 600 (20 %) et 127 958 (19 %).

L'effectif du 1er sous-groupe⁴¹ s'avère bien moindre dans la seconde enquête que dans la première. On est tributaire d'un biais : le nombre de ménages sans confort du logement est sous-évalué en 1989⁴².

Dans ce sous-groupe agricole considéré comme le plus défavorisé, la consommation par UC est en moyenne très nettement inférieure par rapport à l'ensemble des ménages d'actifs non agricoles : de 42 % en 1984-85, et 47 % en 1989 (tableau4). En alimentation (y compris l'autoconsommation évaluée aux prix du marché local) la disparité est minime. Elle est d'autant plus importante en dépenses non alimentaires (56 % à chaque date). L'alimentation tient chez les agriculteurs défavorisés une place beaucoup plus grande que dans la population de référence : 47 % et 41 % contre 30 % et 28 %, ce qui est caractéristique d'un niveau de vie faible.

Faute d'avoir la dispersion autour de la moyenne, on ne sait combien de ménages du sous-groupe n° 1 consomment très peu. La même remarque vaut pour les autres catégories agricoles ; celles-ci peuvent comprendre des ménages au très faible niveau de vie même si la disparité par rapport à la population de référence est en moyenne moindre. Mais une régression multiple faisant dépendre la valeur de la consommation non alimentaire par ménage de quatre facteurs : le nombre d'UC par ménage, l'âge de la personne de référence du ménage, la taille économique de l'exploitation rattachée au ménage, et l'indicateur du sous-groupe de revenu familial montre que cette dernière variable exerce significativement l'influence prévue, les autres facteurs étant constants.

Chez les agriculteurs du bas de l'échelle, les restrictions se manifestent sur tous les postes non alimentaires (figure 1). Les plus fortes concernent outre l'hygiène et les soins de beauté, la culture, les loisirs et les vacances. On sait que la population agricole dans son ensemble se situe au dernier rang pour la part du budget-temps affectée au temps libre et aux vacances. Une majorité de ménages (69 % et 68 %) déclare une dépense nulle au titre des vacances et week-end. On pourrait penser qu'il ne s'agit pas là d'une privation importante pour les agriculteurs compte tenu de leur cadre de vie. Mais ceci s'inscrit dans le contexte d'une

⁴¹ La plupart des ménages le constituant sont sur petite ou moyenne exploitation.

⁴² Ceci se voit par comparaison avec les résultats de l'enquête logement de 1988 et ceux du recensement de population de 1990.

société où les loisirs sont très valorisés, beaucoup de ressources en temps et en argent leur étant consacrées. Comparativement les contraintes des conditions de travail sont telles en agriculture qu'elles contribuent à détourner les femmes à la fois de la profession agricole (cf. supra) et des agriculteurs (cf. infra).

La médiocrité du niveau de vie se traduit aussi par un habitat de mauvaise qualité. Par rapport à la population de référence, les agriculteurs défavorisés dépensent moitié moins pour le logement ; l'écart serait plus grand s'il était tenu compte des loyers soit réellement payés soit fictifs⁴³. Surtout l'inconfort contribue à définir le sous-groupe n° 1. Or, l'absence d'eau courante, de W-C intérieurs, d'installation sanitaire est devenue rare hors de la population agricole ; même chez les ouvriers non qualifiés une petite minorité seulement est concernée⁴⁴. Mais d'autres critères (habitat de type individuel, superficie habitable, environnement naturel) peuvent être plus favorables pour le milieu agricole.

Si beaucoup de données soulignent la grande infériorité de la consommation chez les agriculteurs défavorisés, il convient de rester prudent dans l'appréciation des niveaux de vie. Faut-il le rappeler, le revenu consommé n'est qu'un indicateur approximatif du bien-être comme beaucoup d'auteurs l'ont souligné. Premièrement, le coût de la vie peut différer pour les agriculteurs et les autres catégories socioprofessionnelles. Deuxièmement, la prise en charge collective de la satisfaction des besoins (dont l'instruction des enfants) serait à considérer⁴⁵. Troisièmement, la production domestique pourrait venir compenser la médiocrité du revenu monétaire ; mais ceci est douteux. Il a été tenu compte en effet de l'autoconsommation alimentaire⁴⁶ et on a évoqué l'autologement ; si certains agriculteurs ont amélioré eux-mêmes leur habitat par des travaux pour propre compte, beaucoup, on l'a vu, manquent encore d'un confort élémentaire. Lors d'une recension de 41 types d'activité domestique, l'INSEE observe en 1988-89 que toutes catégories socioprofessionnelles confondues, la multipratique est la plus développée non pas dans les foyers les plus démunis mais dans les foyers aux revenus moyens⁴⁷.

La conclusion sera que si de nombreuses réserves s'imposent, la présomption est finalement forte que le niveau de vie est resté comparativement très faible dans une fraction non négligeable des ménages agricoles au cours des années 1980. Ceci est à mettre en relation avec l'augmentation en nombre ou en gravité des difficultés financières. Les privations sont corrélées avec l'insuffisante compensation des médiocres revenus agricoles. En effet, selon une régression multiple faite pour 1984-85, quand le ménage comprend une épouse exerçant une profession non agricole, les dépenses de consommation non agricole par ménage sont

⁴³ Ceci se déduit d'estimations que nous avons faites pour les loyers moyens des ménages d'agriculteurs et des ménages d'actifs non agricoles.

⁴⁴ Source : enquête INSEE sur le logement de 1988.

⁴⁵ En 1990, la "consommation finale individualisable des administrations publiques et privées" a une valeur égale à 16 % de la consommation finale des ménages. Source : INSEE, les comptes de la nation.

⁴⁶ Sa valeur par tête varie peu selon l'indicateur de revenu familial.

⁴⁷ Source : INSEE Première, n° 109, octobre 1990.

significativement plus élevées, les trois facteurs suivants étant maintenus constants : le nombre d'UC par ménage, l'âge de la personne de référence du ménage, la taille économique de l'exploitation agricole. Quand l'épouse travaille hors de l'agriculture, le ménage appartient plus souvent au sous-groupe supérieur de revenu familial, n'a presque jamais un logement inconfortable, prend plus souvent des vacances.

L'interprétation de la consommation de non-salariés resterait incomplète si n'était pas intégré le partage du revenu total entre consommation et épargne. De fait, les écarts entre ménages d'agriculteurs et ménages d'actifs salariés sont plus marqués dans les dépenses de consommation que dans les niveaux de revenu disponible. En tant qu'entrepreneurs, les agriculteurs épargnent plus en général que les salariés⁴⁸. Sur l'ensemble du cycle de vie l'épargne semble rarement nulle en milieu agricole comme le laissent penser les montants des patrimoines possédés en fin de carrière⁴⁹.

22. Pauvres en terme de revenu mais riches en terme de patrimoine ?

221. Peu de revenu mais beaucoup de patrimoine

Comparativement aux autres professions, les ménages agricoles ont le plus souvent un patrimoine relativement important alors même que le niveau de revenu est l'une des variables explicatives du niveau de richesse. En tant que non salariés, les agriculteurs possèdent un outil de travail qui, compte tenu du capital foncier et de l'importance du faire valoir direct^{50 51}, a une valeur moyenne bien supérieure à celle du capital professionnel des autres indépendants⁵². Cet outil de production constitue en même temps une réserve de pouvoir d'achat qui vient s'ajouter au patrimoine privé, lui-même d'une valeur relativement élevée⁵³.

Comme le patrimoine est plus concentré que le revenu, les agriculteurs aux revenus faibles n'auraient-ils, eux, qu'un capital plus modeste ? De même que pour le revenu total ou les

⁴⁸ Les résultats seraient-ils très différents si les dépenses de santé et d'instruction étaient considérées comme des investissements en capital humain ?

⁴⁹ Dans l'étude sur la pauvreté qu'Eurostat a publiée (1990), l'hypothèse est faite que les ménages peuvent être classés pauvres sur la base de la consommation et non pas du revenu car si le ménage consomme peu son épargne a toute chance d'être minime ou inexistante. Une telle supposition ne semble pas convenir pour le milieu agricole non salarié.

⁵⁰ En France presque la moitié des terres sont exploitées en propriété.

⁵¹ Mais le prix de la terre baisse en francs constants depuis 1978 : - 50 % de 1978 à 1989. Source : Statistique Agricole.

⁵² Un million de F (dette non exclue) par ménage, contre 415 000 chez les industriels, artisans et commerçants, en 1988 (Malpot et al., 1993).

⁵³ En moyenne 930 000 F en 1988 (dette non exclue) contre 740 000 F tous ménages confondus ; même source. La "fortune" agricole privée se situe entre celle des cadres supérieurs et celle des professions intermédiaires. Elle est presque trois fois supérieure à celle des ouvriers. Des comparaisons plus précises seraient à faire à âge égal de la personne de référence du ménage, ou mieux du foyer fiscal, et en utilisant des valeurs per capita.

dépenses de consommation, la distribution statistique des ménages agricoles fait défaut pour la valeur totale de leurs actifs physiques et financiers. Du moins a-t-on, dans le champ du RICA, une répartition des exploitations selon à la fois leur revenu et leur capital professionnel net (dette exclue). La liaison entre revenu par tête et capital propre par tête⁵⁴ s'avère significative et positive ; mais le r^2 n'est que de 0,25. Les bas revenus agricoles s'accompagnent de tous les niveaux de capital (tableau 5)⁵⁵. Seulement minoritaires sont les exploitations déficitaires ou peu rentables qui ont un actif propre de petite dimension au sens d'inférieure à la moitié de la médiane, soit 250 000 F en 1990⁵⁶ : 31 % quand le revenu par tête est négatif, 29 % pour un revenu positif de moins de 25 000 F, 20 % entre 25 000 et 50 000 F, le quart pour ces trois groupes. Les bas revenus agricoles se trouvent ainsi plus souvent associés à un capital professionnel qui est compris entre 250 000 et 500 000 F ou qui dépasse 500 000 F. Compte tenu de la variation de l'endettement en fonction de l'étape de la carrière, c'est surtout chez les exploitants de moins de 45 ans que se rencontrent les petits patrimoines. Encore faut-il noter :

- que les estimations sont faites en partie en valeur vénale, en partie au coût net de remplacement (bâtiments, matériels) ; en valeur de rendement, les valeurs seraient abaissées.
- que le capital agricole est probablement beaucoup plus modeste dans les petites exploitations à temps complet exclues du RICA.

Ainsi une fraction des agriculteurs cumule bas revenu agricole et capital professionnel très modeste, spécialement en début de carrière. Mais l'association bas revenu - patrimoine net non faible l'emporte. Beaucoup de ménages agricoles au revenu médiocre ne sont pas fortement endettés⁵⁷. La prise en compte des actifs patrimoniaux ne ferait-elle pas dès lors baisser nettement l'incidence et/ou l'intensité de la pauvreté agricole ?

222. L'effet du patrimoine sur la prévalence et l'intensité de la pauvreté agricole

2221. Le patrimoine comme facteur de non pauvreté

Telle est la thèse que Weisbrod et Hansen (1968) ont développée à l'occasion d'une recherche sur la pauvreté dans l'ensemble de la population. Considérant que la richesse constitue un pouvoir d'achat potentiel, ces deux auteurs proposent une estimation intégrée du revenu courant et du patrimoine. Une telle mesure synthétique suppose que le stock de capital net soit transformé, après sa vente supposée, en une série d'annuités. Chaque annuité représente un équivalent-revenu qui vient s'ajouter au revenu courant, la somme constituant le total du pouvoir d'achat potentiel.

⁵⁴ par tête au sens de par travailleur familial à temps complet.

⁵⁵ Très peu d'exploitations ont un capital propre négatif.

⁵⁶ Ce qui est proche de la valeur moyenne du patrimoine total par ménage en milieu ouvrier.

⁵⁷ Il faudrait analyser la liaison entre l'importance de la dette totale (brute et nette) de l'exploitation et du ménage, le niveau du revenu agricole et celui du revenu total. Jusqu'à présent les travaux consacrés aux "agriculteurs en difficulté" n'ont pu le faire.

Supposons que le propriétaire ne souhaite pas transmettre son patrimoine à titre gratuit, tout au moins pas totalement, mais préfère le consommer, au moins partiellement, au cours du reste de son existence. Supposons aussi que les annuités sont constantes au cours de la durée de survie. Le montant de l'annuité est alors fonction de trois facteurs : une valeur vénale du capital net non transmis à des héritiers, une durée anticipée de survie, un taux d'intérêt. En contrepartie de cet équivalent-revenu, le flux de revenu courant se trouve diminué de sa fraction issue de la richesse possédée, pour éviter un double compte.

Quand le modèle a été appliqué en agriculture (Vincent, 1976, pour l'Australie), la proportion d'agriculteurs pauvres a été nettement abaissée.

2222. Discussion

Une première objection tient à ce que le patrimoine agricole professionnel doit pouvoir être utilisé jusqu'à l'âge de la retraite. La solution serait une vente à terme ou une cession-bail ; encore faudrait-il qu'un tel marché existe.

D'autre part, le ménage réalise des choix intertemporels dans l'utilisation de son capital à des fins de consommation. Si le montant des pensions de retraite est moindre pour les non salariés que pour les salariés, la frugalité et l'accumulation en cours de vie active peuvent avoir pour but la constitution d'une épargne-retraite. Si ce raisonnement est exact, les comparaisons de patrimoine entre catégories professionnelles devraient inclure les droits acquis au titre de la retraite ; dans une telle approche la situation des agriculteurs serait comparativement beaucoup moins favorable⁵⁸.

Notre point de vue est ainsi que la mise en oeuvre de la capacité de dépense que constituent les actifs patrimoniaux détenus par les agriculteurs est différée pour l'essentiel jusqu'à l'âge de la retraite. Mais la décapitalisation peut commencer dès les dernières années de vie active. En début et milieu de carrière, l'accumulation du capital serait plutôt une source de restriction de consommation⁵⁹, même si par ailleurs le patrimoine est hérité pour partie et constitué aussi avec l'aide publique (aide à l'endettement et subvention d'équipement). Par contre, la mobilisation du patrimoine à des fins de consommation pourra se produire lorsque l'agriculteur prendra sa retraite. Si la transmission sans contrepartie à la génération suivante est préférée, l'éventuelle pauvreté revêt alors un caractère volontaire. Si son capital est modique, l'agriculteur retraité peut obtenir le minimum vieillesse - dont le niveau est proche du seuil de pauvreté relative - les pouvoirs publics se réservant dans ce cas un recours éventuel sur succession. Nous soutenons ainsi l'idée que c'est lors de la période de retraite que le patrimoine

⁵⁸ Dans le même ordre d'idées, on peut ajouter que les droits sociaux des agriculteurs étant moindres en assurance maladie et invalidité, il faut rechercher une assurance plus complète contre les imprévus par l'intermédiaire d'une épargne de précaution.

⁵⁹ Bien qu'il ne soit pas récent, rappelons le témoignage d'une agricultrice de Moselle (exploitation laitière, 40 vaches) : "Etre millionnaire en capital ne signifie rien quand on n'a même pas 100 F à dépenser pour le plaisir". Cité par J. Robinet, *Les paysans parlent*, Paris, Flammarion, 1970, p. 158.

des agriculteurs au faible revenu peut leur permettre de sortir de la pauvreté.

2223. Le patrimoine comme source de revenu immatériel

Au cours même de la vie active, le capital agricole fournit pourtant plusieurs services et ceux-ci peuvent être considérés comme un revenu immatériel qui compense en partie la pauvreté matérielle. A la possession d'un outil de travail est associé un statut de non salarié, de travailleur indépendant. La part d'autonomie ainsi détenue dans la décision et l'organisation est appréciée des agriculteurs ; elle concerne plutôt les chefs d'exploitation, sans doute peu leurs épouses⁶⁰.

En outre, dans une grande majorité d'exploitations, les moyens de production détenus par la famille⁶¹ sont assurés d'une rémunération minimale, ce qui constitue une forme de sécurité de l'emploi. La politique agricole contribue en effet à prévenir l'effondrement des cours et la mévente (soutien des prix, stockage, restitutions à l'exportation, prélèvements à l'importation, quotas). On pourrait objecter que la sécurité de l'emploi a connu de nombreuses exceptions au cours des années 1980 compte tenu des situations de pénalités laitières pour dépassement de quotas, de revenus négatifs et d'insolvabilité. Mais une politique d'aide aux agriculteurs en difficulté a été mise en place (aide au désendettement, plans de redressement)⁶². Au total, le risque pour un chef d'exploitation d'être obligé de liquider son exploitation est resté faible, même s'il a augmenté⁶³.

Enfin, le métier que le capital agricole permet d'exercer procure des agréments (contact avec la nature, avec les animaux...), même si les conditions de travail sont difficiles à plusieurs égards (longue durée de l'année de travail, pénibilité physique, risque d'accident). Ainsi travail et loisir ne sont pas toujours dissociables.

Ces diverses formes de revenu immatériel que procure l'exercice de l'activité agricole non salariée sont constitutives d'un style de vie et celui-ci est sans doute à l'origine d'une préférence professionnelle qui contribue à expliquer le maintien dans l'emploi malgré la faiblesse du revenu monétaire.

Conclusion de la section 2 : effet du patrimoine sur l'intensité mais non sur l'incidence de la pauvreté agricole

Au total, l'emploi que permet d'exercer la détention d'un capital agricole, celui-ci fût-il

⁶⁰ cf. la recherche d'une autonomie personnelle chez les femmes du milieu agricole.

⁶¹ Si le statut du fermage procure des droits au locataire, l'avenir du lien entre l'homme et le sol est alors plus incertain. Tout au moins le mode mixte de faire valoir prédomine.

⁶² Il faudrait donner des précisions sur la nature des mesures publiques et sur leur impact : cf. Blogowski et al., 1992.

⁶³ La quantification précise manque sur ce point. On ignore quel est le nombre annuel de liquidations d'exploitation aux diverses étapes de la carrière agricole. La comparaison des effectifs d'agriculteurs dans chaque classe d'âge en 1982 et 1990 (lors des recensements de population) laisse penser que les abandons professionnels ne sont qu'un peu plus nombreux. D'autre part, telle étude faite à partir du RICA et fondée sur les ratios financiers conclut que "85 % des exploitations restent saines en 1988" (Guilbert, 1990).

modeste, s'accompagne au moins pour les chefs d'exploitation - généralement des hommes - de bénéfices intangibles qui atténuent en partie la médiocrité du niveau de vie liée au faible revenu familial et à la nécessité d'épargner, dès lors tout au moins qu'un revenu minimal est atteint et que l'exploitation est solvable - ou le redevient - à défaut d'être rentable. On trouve là un facteur de réduction en agriculture de l'intensité de la pauvreté économique.

Mais la détention d'un patrimoine ne semble pas suffire à compenser totalement l'handicap d'un bas revenu, d'une insuffisance de confort et de loisir, et ne devrait pas conduire à classer la plupart des agriculteurs parmi les non pauvres. En effet l'impossibilité d'avoir un niveau de vie conforme à la norme sociale n'a pas la même influence sur le comportement des hommes et celui des femmes : ces dernières refusent souvent d'épouser des petits et moyens agriculteurs. Au cours des années 1980 le taux de célibat masculin prolongé ou définitif reste beaucoup plus élevé en agriculture qu'en milieu non agricole (18 % contre 9,6 % en 1990 à l'âge de 40-49 ans) ; la disparité est à peu près la même qu'au cours de la décennie précédente⁶⁴.

Le manque relatif de femmes concerne exclusivement la petite et moyenne agriculture : lors du recensement agricole de 1988 (tableau 6), le taux de célibat à l'âge de 35-54 ans est proche de 40 % chez les exploitants agriculteurs à titre principal quand l'exploitation a une marge brute inférieure à 84 700 F et ne devient faible qu'à partir de 254 200 F. Il s'agit d'une infériorité spécifique du milieu agricole⁶⁵ car les petits exploitants restent plus souvent célibataires toute leur vie que ceux des salariés qui se marient le moins (les manoeuvres non agricoles, les ouvriers agricoles non qualifiés) ; dans une partie de l'agriculture moyenne, les chances matrimoniales restent inférieures à celles des ouvriers non qualifiés. Ce célibat prolongé serait un révélateur de pauvreté durable dans une fraction du milieu agricole, au cours de la période contemporaine ; une telle infériorité sociale est relativement nouvelle car elle n'existait pas avant la Seconde Guerre Mondiale (Jégouzo, 1984).

Encore faut-il se demander si l'impossibilité pour les petits et moyens agriculteurs de se marier est bien toujours la conséquence d'une situation de pauvreté économique. La position sociale est tantôt cause et tantôt effet de l'état matrimonial. Compte tenu de l'histoire du célibat agricole en France, nous adoptons l'interprétation d'A. Smith : "la pauvreté décourage le mariage", étant entendu qu'à notre époque il s'agit de pauvreté relative. Les célibataires sont surreprésentés parmi les agriculteurs "Rmistes".

Si le mariage des célibataires agricoles aurait entraîné un état de pauvreté, leur célibat prolongé leur permet-il d'y échapper ? En 1984-85, la catégorie des ménages dont la personne de référence est un agriculteur masculin célibataire a une consommation d'un montant moyen très proche de celui observé dans le sous-groupe agricole le plus défavorisé⁶⁶.

⁶⁴ Source : recensements de la population. Alors que l'union libre s'est plutôt accrue en milieu non agricole.

⁶⁵ Mais tels auteurs (Villeneuve et al., 1990) ne classent pas les différences d'état matrimonial parmi les inégalités.

⁶⁶ Le nombre de cas sondés étant faible (n = 30), ce résultat appellerait des confirmations. Reste à savoir par

Conclusion générale

L'objectif était de poursuivre une recherche antérieure sur l'extension et les causes de la pauvreté contemporaine au sein d'une agriculture en voie de modernisation rapide. Il s'agissait de déterminer dans quelle mesure la pauvreté relative persiste dans l'agriculture principale au cours des années 1980, en appliquant - malgré ses insuffisances - la notion économique de pauvreté relative, une limite importante étant l'absence de quantification fiable de l'incidence, de l'intensité, de la durée. En l'absence de théorie générale de la répartition personnelle (Schuh, 1977 ; Sahota, 1978), on s'est référé à des variables explicatives d'un bas revenu familial, les unes exerçant leur rôle comme causes lointaines (les conditions d'adaptation de l'offre à la demande de produits agricoles en économie développée ou la dotation des ménages en ressources productives...), les autres comme facteurs immédiats (les préférences professionnelles, la moindre productivité externalités non comprises...), les interventions des pouvoirs publics prenant quant à elles de multiples modalités.

Compte tenu du point de départ i.e. la situation existante au cours de la décennie 1970, il aurait fallu de grands changements pour que les bas revenus deviennent l'exception. Or, si la diminution continue de la population agricole - qui a été importante après 1980 - est un facteur de résorption de la pauvreté en agriculture, pour les unités pérennes des facteurs d'appauvrissement sont toujours à l'oeuvre au cours de la période considérée et leur action a pu être favorisée par le développement du chômage dans le secteurs non agricoles. En outre, la politique agricole n'a pas connu de changements assez importants ou rapides ; mais ceci appellerait des analyses complémentaires. En même temps ont joué des mécanismes de dépaupérisation : les ménages d'agriculteurs exploitants ont de plus en plus de revenus non agricoles ; un certain nombre de chefs d'exploitation vivent dans d'autres ménages où peut s'exercer la solidarité familiale.

Au total, la pauvreté agricole n'est pas devenue un phénomène résiduel ; sans doute concerne-t-elle environ 100 000 ménages d'agriculteurs (soit de 15 à 20 %) à la fin des années 1980. La présomption s'appuie sur les dépenses très inférieures de la consommation et sur le manque de femmes dans la petite et moyenne agriculture. Il s'agit pour une grande part d'une pauvreté durable (célibat à vie, inconfort pendant toute l'existence). Elle affecte d'abord une partie de la petite ou très petite agriculture - surreprésentée chez les exploitants les moins jeunes - dans la mesure où elle a peu diversifié ses sources de revenu. Mais la pauvreté atteint aussi une fraction des exploitations moyennes et n'est même pas absente dans les grandes

ailleurs si le niveau de vie des agriculteurs célibataires est plus élevé quand vivant chez leurs parents, ils appartiennent à des ménages de retraités.

unités. Elle est devenue plus visible durant la décennie 1980 à cause de l'augmentation des défaillances financières.

Mais il faut admettre que les agriculteurs sont des pauvres d'un type particulier car pourvus d'un patrimoine relativement important, contrepartie il est vrai de moindres droits à la retraite. La spécificité de la pauvreté agricole, son caractère de "pauvreté laborieuse" ont été aussi rendus plus visibles lors de la création du revenu minimum d'insertion (RMI) et de son application en agriculture : dès lors que leur exploitation reste solvable, les agriculteurs ayant du travail, un emploi, bénéficient d'une insertion professionnelle même quand ils manquent d'argent, contrairement à nombre de pauvres des milieux non agricoles.

BIBLIOGRAPHIE

- ASSEMAT (J.), GLAUDE (M.), 1989 - Source fiscale et/ou enquête par interview : l'expérience française en matière de mesure des bas revenus, contribution au séminaire sur les statistiques de pauvreté, Noorwijk, Pays-Bas, 24-26 octobre, 11 p.
- ATKINSON (A.B.), TOOKE (T.), 1989 - Poverty and Social Security, London, Harvester Wheatsheaf, 379 p.
- ATKINSON (A.B.), CAZES (S.), 1990 - Mesures de la pauvreté et politiques sociales : une étude comparative de la France, de la RFA et du Royaume-Uni, Observations et diagnostics économiques, 33, pp. 105-130.
- BLOGOWSKI (A.), COLSON (F.), LEON (Y.), 1992 - Les difficultés financières des agriculteurs européens, Cahiers d'Economie et Sociologie Rurales, 24-25, pp. 42-70.
- BORKOWSKI (J.L.), KASPARIAN (L.), et al., 1991 - Construire des indicateurs d'inégalités : enquête "Etude des conditions de vie" 1986 - 1987 ; INSEE, juin, document de travail ; 266 p.
- BOULET (J.-A.), 1990 - La pauvreté au Canada et l'efficacité des programmes d'aide : une étude catégorielle, L'Actualité économique, 66 (1), pp. 105-124.
- BRANGEON (J.L.), JEGOUZO (G.), ROZE (B.), 1990 - L'allocation du temps des agriculteurs et agricultrices, Cahiers d'Economie et Sociologie Rurales, 14, pp. 33-72.
- BRANGEON (J.L.), JEGOUZO (G.), ROZE (B.), 1991a - Trente années de croissance des revenus non agricoles des agriculteurs, INRA-ESR, octobre; 111 p.
- BRANGEON (J.L.), JEGOUZO (G.), 1991b - La croissance en France des revenus non agricoles des ménages agricoles, INRA-ESR Rennes, décembre, 26 p. Communication au colloque de Montpellier des 4-6 décembre 1991 sur l'économie de la famille, à paraître.
- BRANGEON (J.L.), JEGOUZO (G.), 1992 - L'estimation du revenu des ménages agricoles : approches microéconomiques, Cahiers d'Economie et Sociologie Rurales, 23, pp. 35-61.
- BRANGEON (J.L.), JEGOUZO (G.), ROZE (B.), 1993a - La récurrence des bas revenus agricoles en France. Communication à la SFER, Montpellier, mai.
- BRANGEON (J.L.), BRION (Ph.), CAMPAGNE (N.), JEGOUZO (G.), 1993b - Les revenus non agricoles en agriculture principale en 1984 (enquête sur les revenus fiscaux). INRA-INSEE, document de travail, 42 p.
- CALLAN (T.) et al., 1989 - Poverty, income and welfare in Ireland, Dublin, The Economic and Social Research Institute, 190 p.
- DAUCE (P.), JEGOUZO (G.), 1969 - L'inertie professionnelle relative des chefs d'exploitation, Etudes Rurales, 26, pp. 37-65.

- DICKES (P.), RAY (J.C.), 1990 - Mesurer la pauvreté et la précarité par les seuils et les cumuls, in Pauvretés et Sécurité Sociale, Lausanne, Ed. P. Gilliland ; pp. 137-167.
- DICKES (P.), 1992 - Pauvreté en termes de conditions d'existence, Nancy, Equipe de recherche pour l'Analyse Dynamique des Effets des Politiques Sociales (ADEPS).
- EUROSTAT, 1990 - La pauvreté en chiffres : l'Europe au début des années quatre-vingt, Bruxelles, 118 p.
- FALL (M.), 1992 - Les comptes de revenu des ménages par catégories socioprofessionnelles (1984-1989), INSEE Résultats, 226.
- FONTAINE (A.), 1984 - L'évolution de la durée annuelle de travail en France depuis 1930 et l'arbitrage entre niveau et genre de vie, Chronique SEDEIS, pp. 239-247.
- GHELFI (L.M.), SAUPE (W.E.), 1986 - Policy implications of the economics of farm family poverty in the United States, Policy Studies Journal (15/2), décembre, pp.311-325.
- GUILBERT (P.), 1990 - 85 % des exploitations restent saines en 1988, Agreste-Cahiers, 4, pp. 31-41.
- HAGENAARS (A.J.M.), 1986 - The perception of poverty, Amsterdam, North-Holland, 301 p.
- HILL (B.), 1989 - Farm Incomes, Wealth and Agricultural Policy, Aldershot (GB) et Brookfield (EU), Avebury, 221 p.
- JEGOUZO (G.), 1984 - Petite paysannerie en France, Paris, INRA, 227 p.
- MALPOT (J.J.), PAQUEL (V.), VERGER (D.), 1993 - Que possèdent les diverses catégories sociales ? INSEE, Données Sociales, pp. 385-394.
- MILANO (S.), 1992 - La pauvreté dans les pays riches, Paris, Nathan, 191 p.
- PEREZ-VIEU (A.), 1989 - La mise en oeuvre du revenu minimum d'insertion en agriculture, le problème particulier des non salariés agricoles, Paris, Ministère de l'Agriculture, ronéo, 6 p.
- Recherches et prévisions, 1989 - La pauvreté, Paris, CNAF, n° 14-15, 78 p..
- SAHOTA (G.S.), 1978 - Theories of Personal Income Distribution : A Survey, Journal of Economic Literature, XVI, pp. 1-55.
- SAWHILL (V.), 1988 - Poverty in the U.S. : Why is it Persistent ? Journal of Economic Literature, XXVI, pp. 1073-1119.
- SCHULTZ (T.W.), 1980 - Nobel Lecture : The Economics of Being Poor, Journal of Political Economy, 88 (41), pp. 639-651.
- SCHUH (G.E.), 1977 - Neoclassical economic theory, poverty and income distribution in COPPEDGE (R.O.), CARLTON (G.D.) eds, Rural poverty and the policy crisis, Ames, Iowa University Press, pp. 87-110.

- US Bureau of The Census, 1990a - Money income and poverty status in the United States : 1989, US Government Printing Office, Washington, DC, 133 p.
- US Bureau of The Census, 1990b - Measuring the Effect of Benefits and Taxes on Income and Poverty : 1989, US Government Printing Office, Current Population Reports, series P. 60, n° 169-RD, 157 p.
- VILLAC (M.), 1992 - Le RMI, dernier maillon dans la lutte contre la pauvreté, Economie et Statistique, 252, pp. 21-35.
- VILLENEUVE (A.) et al., 1991 - La mesure des inégalités sous son aspect multidimensionnel ; enquête "Etude des conditions de vie" 1986 - 1987 ; INSEE, juin, document de travail, 107 p.
- VINCENT (D.P.), 1976 - Economic aspects of farm poverty, Australian Journal of Agricultural Economics, pp.103-118.
- WAMPACH (J.P.), 1968 - Aspects économiques de la pauvreté au Québec, Economie Rurale, 77, pp. 3-17.
- WEISBROD (B.A.), HANSEN (W.L.), 1968 - An income-net worth approach to measuring economic welfare, American Economic Review (58), pp.1315-1329.

Tableau 1. Répartition des exploitations individuelles selon leur revenu agricole pluriannuel par unité familiale de travail à temps plein (1987-1990, en F 1990) : variations selon la taille économique de l'exploitation

classes de revenu	Classes de produit brut pluriannuel (en F 1990)					Total
	moins de 200 000	200 000 à <400 000	400 000 à <600 000	600 000 à <1 000 000	1 000 000 ou plus	
inférieur à moins 25 000 F	4,7*	3,1	6,4	5,9	6,9*	3,6
de -25 000 à zéro	22,3	6,3				7,5
1 à <25 000	36,7	16,5	7,5	6,1	13,4	15,5
25 000 à <50 000	28,2	29,8	21,5	14,9		23,6
50 000 à <75 000	7,9	25,1	24,1	16,7	17,9	18,7
75 000 à <100 000		12,0	14,3	17,6		11,2
100 000 à <150 000		5,8	17,8	19,6	15,2	10,5
150 000 à <200 000	-	1,3*	5,8	9,4	11,8	4,2
200 000 à <300 000			2,5*	8,3	13,2	3,0
300 000 ou plus		-		1,5*	21,6	2,2
Total	100 74 526	100 152 434	100 95 105	100 59 581	100 39 639	100 421 286

Source : RICA, dépouillement INRA

* non significatif

Tableau 2. Proportion en 1984 de foyers principaux agricoles bénéficiaires de revenus fiscaux non agricoles : variations selon la classe d'âge de l'agriculteur et la taille économique de l'exploitation

	Proportion de foyers bénéficiaires			
	d'un revenu d'activité non agricole	d'un revenu de la propriété	d'un revenu de pension	d'au moins un revenu non agricole
<u>Foyers sur petite exploitation</u>				
. agriculteurs âgés de moins de 45 ans	34,7	43,1	1,4	62,1
. 45 à 54 ans	26,9	43,6	3,8	57,1
. 55 ans ou plus	12,5	54,2	22,9	68,8
. total	22,1	48,4	12,1	63,8
<u>Foyers sur moyenne exploitation</u>				
. agriculteurs âgés de moins de 45 ans	28,8	42,6	2,1	61,5
. 45 à 54 ans	21,3	56,1	1,7	65,9
. 55 ans ou plus	11,2	58,1	15,0	65,0
. total	19,8	53,0	6,5	64,3
<u>Foyers sur grande exploitation</u>				
. agriculteurs âgés de moins de 45 ans	30,8	59,5	1,2	72,0
. 45 à 54 ans	24,3	65,6	1,4	72,3
. 55 ans ou plus	17,6	73,5	10,4	78,8
. total	24,7	65,7	3,9	74,1

Source : enquête de l'INSEE sur les revenus fiscaux (Brangeon et al., 1993b).

Tableau 3. Montant moyen des revenus fiscaux non agricoles par foyer agricole bénéficiaire, selon l'âge de l'agriculteur et la taille de l'exploitation

	En francs			
	en revenu d'activité non agricole	en revenu de la propriété	en revenu de pension	en revenu non agricole total
<u>Foyers sur petite exploitation</u>				
. agriculteurs âgés de moins de 45 ans	52 249	12 823	15 936	38 388
. 45 à 54 ans	46 653	16 937	11 797	35 676
. 55 ans ou plus	48 065	16 570	21 102	28 822
. total	49 207	15 834	20 115	32 895
<u>Foyers sur moyenne exploitation</u>				
. agriculteurs âgés de moins de 45 ans	59 283	8 477	13 390	34 098
. 45 à 54 ans	29 062	12 477	12 823	20 346
. 55 ans ou plus	39 345	17 443	21 046	27 201
. total	43 499	13 495	19 551	26 502
<u>Foyers sur grande exploitation</u>				
. agriculteurs âgés de moins de 45 ans	48 092	20 325	19 289	37 732
. 45 à 54 ans	23 336	37 543	15 658	42 203
. 55 ans ou plus	25 578	38 161	17 141	43 594
. total	34 826	32 186	17 192	41 086
<u>Ensemble des foyers</u>				
. agriculteurs âgés de moins de 45 ans	53 055	14 488	15 609	36 842
. 45 à 54 ans	34 604	21 986	12 665	31 901
. 55 ans ou plus	39 981	21 988	20 652	31 575
. total général	43 430	20 081	19 612	33 156

Source : enquête de l'INSEE sur les revenus fiscaux (Brangeon et al., 1993b).

Tableau 4. Indices des valeurs moyennes de consommation par UC dans les sous-groupes de ménages agricoles : en base 100 pour l'ensemble des ménages d'actifs non agricoles

	1984-1985			1989		
	consom- mation alimentaire	consom- mation non alimentaire	consom- mation totale	consom- mation alimentaire	consom- mation non alimentaire	consom- mation totale
sous-groupe 1 : ménages agricoles non imposés sur le revenu et ayant un logement inconfortable	91	44	58	77	44	53
sous-groupe 2 : ménages agricoles non imposés sur le revenu et ayant un logement confortable	89	60	68	89	60	68
sous-groupe 3 : ménages agricoles ayant un impôt sur le revenu de moins de 6 000 F (1984-85) ou 7 000 F (1989)	95	67	75	92	72	78
sous-groupe 4 : ménages agricoles ayant un impôt sur le revenu égal ou supérieur à 6 000 F (1984-85) ou 7 000 F (1989)	100	90	98	86	79	81
total des ménages agricoles	93	65	74	88	64	71

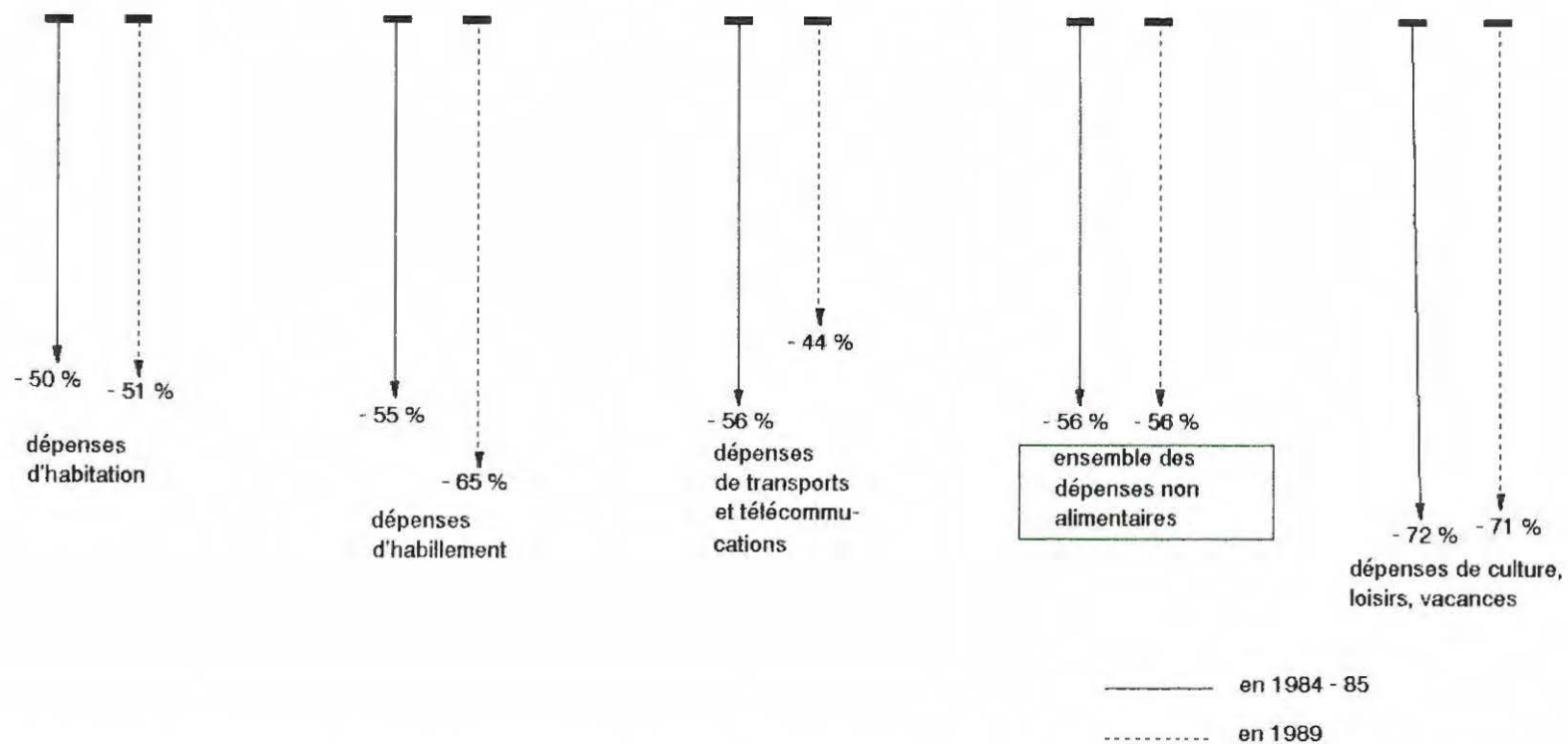
Dépenses exclues de la comparaison :

- les loyers et charges car des loyers fictifs n'ont pas été calculés pour les propriétaires de leur logement.
- les grosses dépenses d'entretien et d'équipement du logement et les crédits remboursés, ces postes constituant des dépenses patrimoniales.
- les dépenses de santé qui sont les sommes déboursées non compte tenu des remboursements. Elles expriment trop incomplètement la consommation médicale.
- les impôts courants sur le revenu et le patrimoine (impôt foncier et mobilier).
- les dépenses exceptionnelles.

Lecture : dans le sous-groupe I des ménages agricoles, la dépense moyenne de consommation totale est au niveau 58 par rapport à une base 100 pour l'ensemble des ménages d'actifs non agricoles.

Source : INSEE, enquêtes sur les budgets des ménages. Dépouillement INRA.

Graphique 1 . Les dépenses non alimentaires par UC dans le sous-groupe des ménages agricoles défavorisés : combien en moins par rapport à l'ensemble des ménages d'actifs non agricoles



Source : INSEE, enquêtes sur les budgets des ménages. Dépouillement INRA

Tableau 5. La répartition (en %) des exploitations au faible revenu agricole par tête selon le montant de leur capital propre par tête (1987-1990)

	revenu agricole par tête (en francs 1990)		
	négatif	de 1 à < 25 000	de 25 000 à < 50 000
montant du capital propre par tête (en 1000 F 1990)			
moins 125	16,2	8,6	6,2
125 à < 250	14,9	20,1	14,3
250 à < 500	34,3	38,0	38,1
500 à < 750	15,1	20,2	23,2
750 à < 1000	8,3*	6,8*	11,3
1000 ou plus	11,3	6,4*	6,9
total	100	100	100
effectif	46 931	65 148	99 349
en colonne : le revenu agricole pluriannuel par unité familiale de travail à temps plein en ligne : le capital propre (total de l'actif - les dettes) pluriannuel par unité familiale de travail à temps plein			

source : RICA, dépouillement INRA. Champ des exploitations individuelles.

* non significatif

Tableau 6. Taux de célibat en 1988 chez les exploitants ou coexploitants masculins, agriculteurs à titre principal, âgés de 35 à 54 ans : variation selon la taille économique de l'exploitation

	Classes de marge brute de l'exploitation						Total
	moins de 46 200 F	46 200 à < 84 700 F	84 700 à < 169 400 F	169 400 à < 254 200 F	254 200 à < 462 000 F	462 000 ou plus	
nombre d'exploitants et de coexploitants masculins (mariés ou non mariés)	17 863	25 844	71 223	61 414	69 546	41 241	287 131
% de célibataires (1)	40	37	22	11	8	6	16

(1) sans épouse ou sans concubine.

Source : recensement général de l'agriculture, dépouillement INRA.

Lecture : sur 100 exploitants ou coexploitants masculins établis sur une exploitation dont la marge brute est comprise entre 46 200 F et 84 700 F, 37 sont célibataires.